



DANS CE NUMÉRO :

Les apprentis en Eure-et-Loir	1
Les ruptures de contrat	1
Nombre de contrats par niveau	2
Les effectifs par CFA	2
Bilan de la campagne	2
Formation des maîtres d'apprentissage	2

Éléments clés :

- L'apprentissage se développe principalement sur le secteur du paysagisme et sur des niveaux de formation V et IV.
- La plupart des contrats rompus en cours de formation résultent d'une décision commune entre l'employeur et le jeune.
- Peu de femmes se forment dans les activités « agricoles ». Elles sont peu présentes dans les niveaux supérieurs.
- Les effectifs des apprenants sont principalement issus des CFA d'Eure-et-Loir et du Loiret.
- Augmentation du nombre de contrats enregistrés par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.
- Formation des maîtres d'apprentissage : majoration de 500 € attribuée par le Conseil régional aux entreprises.

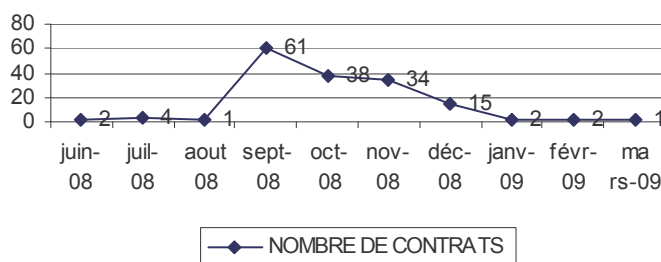
## LES APPRENTIS EN EURE ET LOIR

La cellule Apprentissage de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a enregistré durant la campagne 2008 - 2009 (juin 08 à mai 2009) 162 contrats d'apprentissage. Celle-ci s'achève bientôt, et d'ores et déjà nous pouvons établir différentes statistiques.

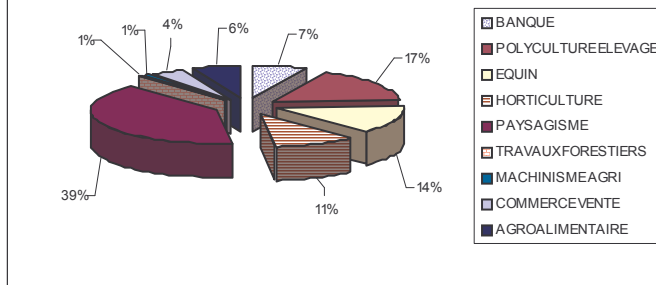
Ces contrats d'apprentissage concernent toutes les entreprises cotisant à la MSA (hormis quelques exceptions). La période d'enregistrement des contrats, la plus dense, se situe entre septembre et décembre (cf. graphique N°1). Cela s'explique, bien entendu, par le fait que la majeure partie des jeunes commence leur formation à partir de septembre. D'autres commencent un peu plus tardivement (octobre, voire novembre). Les contrats enregistrés pour cette campagne représentent pour :

- 40 % l'activité de paysagisme. Il s'agit essentiellement de jeunes préparant des CAPA ou BEPA.
- 17 % des contrats enregistrés relèvent du secteur polyculture élevage. Dans cette catégorie, il s'agit d'apprentis en for-

162 CONTRATS ENREGISTRÉS SUR LA CAMPAGNE  
DU 1er JUIN 2008 AU 30 MARS 2009



REPARTITION DES CONTRATS ENREGISTRÉS (2008-2009) PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



mation supérieure des BTSA.

- 14 % sont des jeunes en activité équestre en vue de préparer des BP JEPS, BAC PRO production

animales...

Les autres pourcentages, moins importants, représentent des secteurs d'activités plus divers.

## LES RUPTURES DE CONTRAT

Comme dans toute campagne, il y a malheureusement beaucoup de jeunes qui ne vont pas au terme de leur formation. Cela se traduit bien souvent par une rupture d'un commun accord, ou durant la période d'essai dans la majeure partie des cas. Pour cette saison, nous avons enregistré 47 ruptures de contrats. Les secteurs les

plus touchés par les ruptures sont :

- 28 % des contrats du secteur paysagisme,
- 21 % de polyculture élevage,
- 21 % de l'activité équine,
- 17 % de l'horticulture.
- Sur les 47 ruptures enregistrées, 33 sont

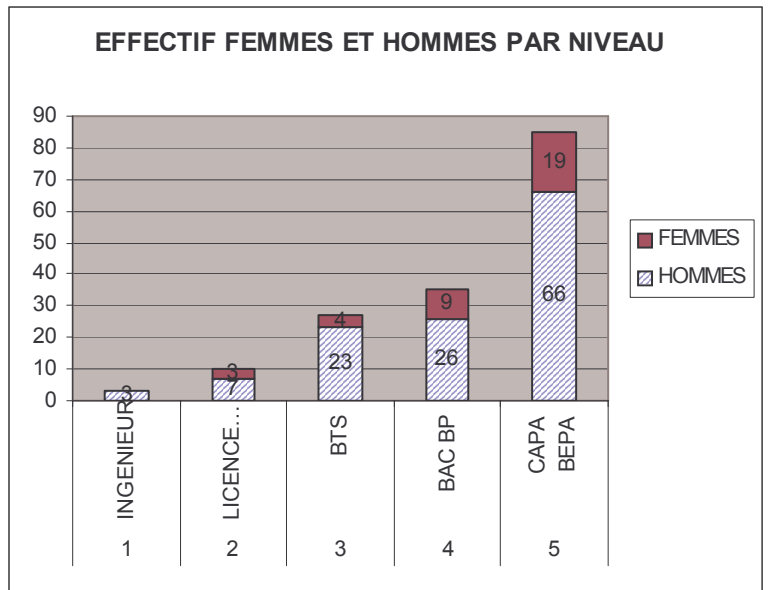
signées d'un commun accord entre l'employeur et l'apprenant, 11 concernent la période d'essai, 2 ont été signées suite à la réussite aux examens et une rupture a été présentée pour faute grave. Attention d'ailleurs pour ce dernier cas : si vous êtes à l'initiative de ce type de rupture, vous devez impérativement saisir le juge ou le Conseil des prud'homme qui devra rendre une décision sur la demande engagée.



## NOMBRE DE CONTRATS PAR NIVEAU ET PAR SEXE

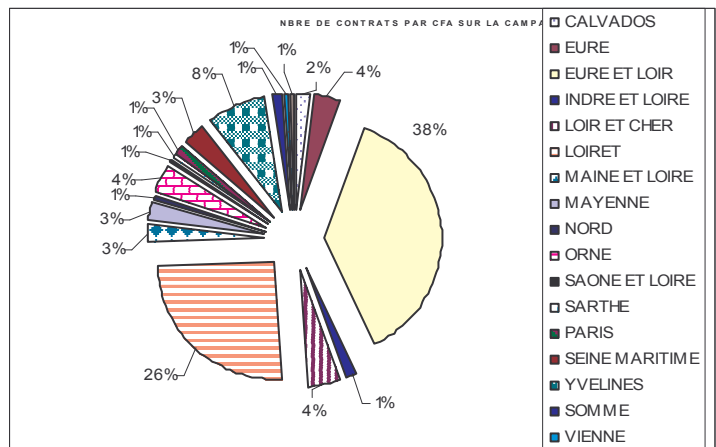
Dans la plupart des cursus, ce sont des jeunes hommes qui se forment. Les jeunes femmes restent minoritaires. Sur cette campagne, 78 % des contrats sont signés par des hommes et 22 % par des femmes principalement en niveau 5 et 4.

Plus le niveau s'élève, plus le nombre de femmes diminue. Cela peut s'expliquer par le fait que les formations proposées sont plutôt masculines (paysagiste, polyculture élevage....).



## LES EFFECTIFS PAR CFA

La Chambre d'agriculture travaille principalement avec les CFA de l'Eure-et-Loir (38 %) et du Loiret (26 %) qui regroupent les formations paysagistes, polyculture-élevage, banque et horticulture. Pour les 40 % restants, il s'agit principalement des CFA des régions Centre et Normandie.



Chambre d'agriculture  
d'Eure-et-Loir  
10 rue Dieudonné Costes  
28024 CHARTRES CEDEX  
**Cellule apprentissage**  
Tél : 02.37.24.45.37  
Fax : 02.37.24.45.90

Contacts :  
**Nathalie BOULAY**  
**Karyne PETIOT**  
Mail : n.boulay@eure-et-loir.chambagri.fr



## BILAN DE LA CAMPAGNE

Le nombre de contrats enregistré est en augmentation de 20 % par rapport à l'an passé. 52 % des contrats représentent des formations de niveau V (CAPA-BEPA), 21 % sont des contrats de niveau IV (BAC PRO-BP) et

17% des contrats de niveau III (BTS). L'arrivée du BAC PRO trois ans et la disparition de la plupart des BEPA, vont donner la possibilité aux jeunes d'accéder à un niveau supérieur.

La mise en place d'une prestation offre la possibilité aux employeurs de déléguer toute la procédure à la Chambre d'agriculture (simplification des démarches administratives, suivi permanent, etc. (cf. plaquette ci-jointe) et ainsi d'écourter le délai d'enregistrement.

## FORMATION DES MAITRES D'APPRENTISSAGE

Une majoration de 500 € sera accordée pour tout employeur de 11 salariés

maximum prenant un jeune apprenant (1ère année). Il devra d'autre part suivre une formation « Formation maîtres d'apprentissage »

organisée par la Chambre d'agriculture durant l'hiver 2009.